

**Projet :**

Communauté de Commune Desvres-Samer –  
Construction du complexe aqualudique - Desvres (62)

**Suivi n°: 8**

**Date : 30/05/2018**

**Objet :**

Visite de chantier, déplacement Orchis de Fuchs.

### Personnes présentes et/ou destinataires de la diffusion

Organisme	Nom	Téléphone	Mail	Prés.	Diff.
CCDS	M ROUILLE	03 21 92 07 20	lionel.rouille@cc-desvressamer.fr		X
	MME PRUVOST	06 85 72 05 37	laetitia.pruvost@cc-desvressamer.fr		X
V2R Ingénierie	M FAYEULLE	06 85 24 75 96	j.fayeulle@v2r.fr		X
ARIETUR	M DELASSUS	03 21 87 45 00	sd-arietur@orange.fr		X
BIOTOPE	M CAVALIER	06 03 68 23 65	fcavalier@biotope.fr	X	X
	MME PRUDHOMME	06 03 68 07 61	iprudhomme@biotope.fr		X
COLAS	M FLEURY	06 85 36 89 88	jeremy.fleury@colas-np.com		X
	M MASSE		eric.masse@colas-ne.com	X	X
ID VERDE	M STUER	03 28 58 79 10	julien.stuer@idverde.com		X

### Protection des milieux naturels

#### ➤ Respect des zones balisées :

Pour rappel au sein des emprises balisées, sont interdits :

- La circulation et les manœuvres d'engins ;
- Le dépôt de matériel ;
- Le stockage, même temporaire, de matériaux ;
- Toute autre activité susceptible de dégrader le milieu ;
- L'accès au personnel de chantier pendant toute la durée des travaux.

Conforme : aucune zone à enjeu n'est dégradée.

Conforme : le balisage est en place, et a été remis en état lors de la visite de chantier. La zone balisée proche des silos a été légèrement déplacée : quelques pieds d'Orchis de Fuchs étaient situés en dehors du balisage.

Conforme : lors de la visite de chantier, aucun pied d'Orchis de Fuchs n'a été impacté.



*Balisage des zones à enjeux remis en état et déplacé légèrement*

Une zone de nidification de la Bergeronnette des ruisseaux (espèce protégée) a été trouvée le 29/05 sur les berges dans l'emprise chantier. Ce secteur balisé, a été présenté à l'entreprise COLAS, il lui a été rappelé qu'aucune intervention était possible durant 15 jours dans cette emprise, COLAS a indiqué avoir pris connaissance de cet enjeu.

## Mesures spécifiques à mettre en place

### ➤ Déplacement de l'Orchis de Fuchs :

Pour le bon déroulement du chantier, Colas a sollicité Biotope afin de pouvoir déplacer dès à présent 3 pieds sur les 21 prévus dans l'arrêté. Ces pieds ont été déplacés lors de la visite de chantier.

Les pieds ont été prélevés manuellement à l'aide d'une pelle, puis mis dans une brouette pour les emmener sur la zone d'accueil afin d'y être transplantés.

Lors de cette opération, une sensibilisation du personnel de l'entreprise a été réalisée.



3 pieds d'Orchis de Fuchs à déplacer



Pieds d'Orchis de Fuchs prélevés



Pieds d'Orchis de Fuchs transplantés



## Relevé de décisions

➔ **Rappel : attendre 15 jours avant de terrasser au niveau du nid de Bergeronnette des ruisseaux balisé ;**

### Validation du présent compte-rendu

En l'absence de remarques formulées par mail ([fcavalier@biotope.fr](mailto:fcavalier@biotope.fr)) dans un délai d'une semaine après sa transmission, le compte-rendu sera considéré comme approuvé et validé par les différentes parties.

Compte-rendu diffusé le 05/06/2018

Rédigé par François Cavalier (Biotope Nord - Littoral)